

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 14 avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire et en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19 au siège de la Communauté de communes en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le jeudi 8 avril 2021.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Manuel ROCHA GOMES, Murielle GILHARD, Annie LEROY, Laurent GOURNAIL, Laurence CONROUX, Guillaume BOUTILLOT, Magali SALUAUX, Nathalie FRANCAERT, Mickaël ROSE, Charley MEURILLON, Maxime VARIN, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Nina HUBERT, Baptiste PHILIPPO.

Absents excusés :

Madame Corine LECLERC donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET

Madame Natacha BOUCAU donne pouvoir à Madame Sabine BAUDIER

Madame Aurélie FAKATAULAVELUA donne pouvoir à Madame Nathalie FRANCAERT

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : M. Maxime VARIN se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 24 mars 2021

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 24 mars 2021 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2021 a été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux « Madame Annie LEROY et Monsieur Charley MEURILLON qui remplacent Mesdames Bénédicte BABILLOT et Barbara MAHAA ».

Institution et vie politique

DELIBERATION N°2021/04/001 : Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre acte de l'installation de Madame Annie LEROY et Monsieur Charley MEURILLON comme nouveaux conseillers municipaux.

DELIBERATION N° 2021/04/002 : modification de la composition des commissions municipales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal arrêtent la nouvelle composition des commissions communales permanentes suivantes :

Madame Murielle GILHARD propose sa candidature à intégrer la commission cadre de vie-environnement

Madame Sabine BAUDIER fait part aux membres du Conseil de l'intérêt de Monsieur Denis CANTARUTTI d'intégrer la commission travaux-voirie-bâtiments

Finances	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Louis BAZARD- Laurent GOURNAIL- Nathalie FRANCCART- Baptiste PHILIPPO- Jacques JESSON- Didier HEINIMANN- Guillaume BOUTILLOT- Laurence CONROUX- Patrick GREGOIRE
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Louis BAZARD- Nathalie FRANCCART- Didier HEINIMANN- Mickaël ROSE- Valérie MORAND- Natacha BOUCAU- Murielle GILHARD
Communication	<ul style="list-style-type: none">- Jacques BONNET- Aurélie FAKATAULAVELUA- Maxime VARIN- Charley MEURILLON- Sabrina DA CRUZ

	<ul style="list-style-type: none"> - Martine LORIN - Nina HUBERT - Laurent GOURNAIL - Françoise RENARD
Ecole-Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Natacha BOUCAU - Laurence CONROUX - Aurélie FAKATAULAVELUA - Guillaume BOUTILLOT - Corine LECLERC - Nathalie FRANCAERT - Nina HUBERT - Martine LORIN
Cadre de vie – Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sabine BAUDIER - Laurence CONROUX - Martine LORIN - Nina HUBERT - Nathalie FRANCAERT - Manuel ROCHA GOMES - Jean-Louis BAZARD - Magali SALUAUX - Annie LEROY - Murielle GILHARD - Charley MEURILLON - Françoise RENARD
Travaux – Voirie – Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Noël OUDIN - Jacques JESSON - Manuel ROCHA GOMES - Mickaël ROSE - Valérie MORAND - Guillaume BOUTILLOT - Murielle GILHARD

	<ul style="list-style-type: none"> - Baptiste PHILIPPO - Jacques BONNET - Patrick GREGOIRE - Didier HEINIMANN - Noël DEZ - Denis CANTARUTTI
Associations – Animation	<ul style="list-style-type: none"> - Didier HEINIMANN - Magali SALUAUX - Jean-Noël OUDIN - Murielle GILHARD - Maxime VARIN - Mickaël ROSE - Sabrina DA CRUZ - Aurélie FAKATAULAVELUA - Annie LEROY - Charley MEURILLON - Noël DEZ
Relations extérieures – Jumelage – Suippes dynamiques	<ul style="list-style-type: none"> - Aurélie FAKATAULAVELUA - Nina HUBERT - Sabine BAUDIER - Natacha BOUCAU - Magali SALUAUX - Sabrina DA CRUZ - Jean-Noël OUDIN - Annie LEROY

DELIBERATION N° 2021/04/003 : Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

A l'unanimité, les membres de l'assemblée délibérante acceptent la désignation par un vote à main levée la candidature de Monsieur Patrick GREGOIRE. La composition de la commission se présente ainsi :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis BAZARD	Muriel GILHARD
Laurent GOURNAIL	Sabine BAUDIER
Patrick GREGOIRE	Nathalie FRAN CART
Jean-Noël OUDIN	Magali SALUAUX
Didier HEINIMANN	Martine LORIN

DELIBERATION N° 2021/04/004 : Centre Communal d'Action Sociale : modification de la composition des membres du Conseil d'administration

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve par un vote à main levée la candidature de Madame Laurence CONROUX à intégrer le Conseil d'administration du CCAS.

DELIBERATION N° 2021/04/005 : Commission Communale des Impôts Directs : modification de la composition

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle composition de la commission communale des impôts directs :

Les titulaires :

1. Natacha BOUCAU
2. Laurence CONROUX
3. Jean-Louis BAZARD
4. Aurélie FAKATAULAVELUA
5. Muriel GILHARD
6. Nathalie FRAN CART
7. Martine LORIN
8. Guillaume BOUTILLOT
9. Manuel ROCHA GOMES
10. Bertrand CAMARD
11. Didier HEINIMANN
12. Françoise RENARD
13. Jean-Noël OUDIN
14. Jacques JESSON

Les suppléants :

1. Sabine BAUDIER
2. Valérie MORAND
3. Baptiste PHILIPPO
4. Maxime VARIN
5. Corine LECERC
6. Laurent GOURNAIL
7. Jacques BONNET
8. Annie LEROY
9. Ludovic ROUSSEL
10. Patrick GREGOIRE
11. Sabrina DA-CRUZ
12. Nina HUBERT
13. Magali SALUAUX
14. Mickaël ROSE

Les non-résidents :

1. Vincent SERTEL
2. Charley MEURILLON
3. Armand FADLELLAH (GARAGE RENAULT ; ST MENEHOULD)
4. Joel MORLET

Monsieur le Maire avise les membres du Conseil qu'une première réunion de cette commission s'est tenue le mardi 13 avril. Son but est de faire un état des lieux des différentes classifications des maisons.

Finances locales

DELIBERATION N° 2021/04/006 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (M. Baptiste PHILIPPO ne participe pas au vote) approuve le compte de gestion budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 260 000,00	2 850 000,00	6 110 000,00
Titres de recettes émis (b)	244 373,24	2 355 990,30	2 600 363,54
Réductions de titres (c)		1 691,32	1 691,32
Recettes nettes (d = b - c)	244 373,24	2 354 298,98	2 598 672,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 215 000,00	2 850 000,00	6 065 000,00
Mandats émis (f)	214 478,30	2 322 106,67	2 536 584,97
Annulations de mandats (g)		3 085,00	3 085,00
Dépenses nettes (h = f - g)	214 478,30	2 319 021,67	2 533 499,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	29 894,94	35 277,31	65 172,25
(h - d) Déficit			

Monsieur Baptiste PHILIPPO ne participe pas au vote. Il considère que le droit d'information des élus n'a pas été respecté et prétend ne pas avoir reçu tous les éléments lui permettant de voter de manière éclairée. Il informe les membres du Conseil qu'il a saisi par courrier Monsieur le Préfet pour solliciter le report du vote du budget et entacher d'illégalité les délibérations soumises au vote ce soir.

Monsieur le Maire répond que tous les documents ont été envoyés dans le délai imparti. Il rajoute que tous les points présents à l'ordre du jour ont fait l'objet des discussions et des échanges lors des différentes commissions depuis le mois de janvier auxquelles Monsieur Baptiste PHILIPPE n'était pas présent.

DELIBERATION N° 2021/04/007 : Approbation du compte administratif du budget principal 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (M. Baptiste PHILIPPO ne prend pas part au vote.) approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 arrêté conformément aux tableaux ci-dessous et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	2 319 021,67
Recettes de fonctionnement :	2 354 298,98
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	35 277,31
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section de fonctionnement N-1) :	674 476,53
INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	214 478,30
Recettes d'investissement :	244 373,24
Résultat d'investissement de l'exercice :	29 894,94
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat report section d'investissement) N-1) :	417 870,06

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil au moment du vote comme la réglementation l'exige. Il laisse la présidence de la séance à Monsieur Jean-Louis BAZARD.

DELIBERATION N° 2021/04/008 : Affectation du résultat de l'exercice 2020 pour le budget principal Ville de Suippes 2021

Le Conseil Municipal oui, l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (M. Baptiste PHILIPPO ne prend pas part au vote) décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SUIPPES 2020 AFFECTATION DU RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
Résultat de l'exercice	35 277,31
Résultats antérieurs reportés (chapitre 002 du CA N-1)	639 199,22
TOTAL résultat à affecter (résultat de clôture)	674 476,53
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	29 894,94
Résultats antérieurs reportés (chapitre 001 du CA N-1)	387 975,12
SOLDE CUMULE	417 870,06
Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	613 000,00
Besoin de financement	-195 129,94
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2021	
Affectation - R1068 en investissement	195 129,94
Report en fonctionnement 002	479 346,59
Report en investissement 001	417 870,06

DELIBERATION N° 2021/04/009 : Vote du taux des deux taxes 2021

Monsieur M. Jean-Louis BAZARD expose les dispositions de l'article 1636 B DECIES du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation perçues par la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-9,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B DECIES, 1636 B SEPTIES

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 17 février 2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 qui fixe notamment le montant à attendre du produit de la fiscalité directe locale pour assurer le budget,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 07-04-2021 de proposer une légère augmentation du taux du foncier bâti.

Considérant que la loi de finances 2020 confirme la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers en 2020 (pour les 20% des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023 : 30% en 2021 65% en 2022 et 100% en 2023). Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des communes, la loi de finances prévoit le transfert aux communes dès 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés en 2017 et sur les bases fiscales 2020. Aussi, les communes ne pourront plus voter les taux de cette taxe. Cette réforme est sans incidence sur les propriétaires ou locataires des résidences secondaires et les logements vacants.

Considérant que suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, le taux départemental de taxe sur le foncier bâti 2020 de 15,51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 7, 03% voté par la commune en 2020, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est fixé à 22, 54 % sans incidence pour le contribuable (à l'exception de la hausse légale de 0,2 % de la valeur locative ou de toute modification de la valeur locative).

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales :

Taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 26 voix pour et 1 voix contre (M. Baptiste PHILIPPO) :

FIXE ainsi qu'il suit le taux communal de chacune des taxes directes locales pour 2021 :

► Taxes foncière sur les propriétés bâties : 23,03% soit une évolution de **2, 17%**

► Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,57% soit une évolution de **1, 95%**

Monsieur Baptiste PHILLIPO déplore cette augmentation des taux au regard du contexte sanitaire et qu'une baisse de ces taux aurait été souhaitable. Il interpelle l'édile sur l'absence de ce point au niveau du programme de la campagne électorale.

Monsieur le Maire avance que cette évolution est fondée sur une pléthore de projets structurants portés par la Commune. Il précise que les taux à Suippes sont très bas en comparaison à d'autres communes de l'Est de France. Il réfute toute récupération politique et indique que son programme électoral porte sur une gestion saine des finances de la Commune. A ce propos, il expose toutes les marges de manœuvre déjà déployées pour rationaliser les dépenses de fonctionnement dont la mise en place d'une cellule achat.

DELIBERATION N° 2021/04/010 : Attribution des subventions aux associations pour 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations de Suippes pour une somme totale de **128 195.00 €** répartie comme indiqué ci-dessous

ASSOCIATIONS	Montant sollicité N 2021	Propositions par la commission subventions 2021	2ème versement bilan juin	Versement sur dossier Subvention exceptionnelle
CONCILIATEUR DE JUSTICE DE LA MARNE	250,00	200,00		
MAISON POUR TOUS	16 200,00	8 100,00	8 100,00	
JOIE DE VIVRE	500,00	180,00		180,00
PREVENTION ROUTIERE MARNE	500,00	200,00		
LES ARCHERS DE LA SUIPPE	540,00	270,00		270,00
UNION MUSICALE DE SUIPPES	4 000,00	2 000,00	2 000,00	
	12 000,00	6 000,00	6 000,00	
LA COTERIE DU SOURIRE	650,00	300,00		300,00
LA MI GYM	150,00	55,00		55,00
OLYMPIC SUIPPAS	2 500,00	1 250,00		1 250,00
WINNER SUIPPES POKER	0,00	0,00		
CHORALE LA SOPPIA	1 100,00	550,00		550,00
LES AMIS DU VIEUX SUIPPES	240,00	120,00		120,00
ECOLE DE MUSIQUE et ORCHESTRE A L ECOLE	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		0,00		
LES QUATRES SAISONS	1 000,00	250,00		250,00
LES AMIS DE L'ORGUE	2 000,00	800,00		800,00
CLUB CANIN SUIPPES	900,00	450,00		450,00
COS DE SUIPPES	1 941,95	1 440,00		500,00
AMICALES DES SAPEURS POMPIERS DE SUIPPES	1 000,00	500,00		500,00
SAVOIR IVOIRE	500,00	235,00		235,00
SUIPPES ANIMATION	4 000,00	2 000,00		2 000,00
PEDALE SUIPPASE	2 250,00	1 125,00		1 125,00
TAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 20	104 861,95	51 025,00	41 100,00	8 585,00
		100 710,00		

ECOLE MATERNELLE CENTRE Coopérative	670,00
ECOLE MATERNELLE CENTRE USEP	150,00
CLASSE TRANSPLANTEE MATERNELLE CENTRE	1 500,00
ECOLE MATERNELLE JULES FERRY USEP	0,00
ECOLE MATERNELLE JULES FERRY coopérative	1 590,00
CLASSE TRANSPLANTEE MATERNELLE JULES FERY	1 500,00
ECOLE AUBERT SENART Coopérative	2 680,00
ECOLE AUBERT SENART USEP	300,00
CLASSE ECHEC AUBERT SENART	2 000,00
CLASSE TRANSPLANTEE PRIMAIRE AUBERT SENART	1 500,00
ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY coopérative	3 860,00
ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY USEP	650,00
CLASSE TRANSPLANTEE PRIMAIRE JULES FERY	1 500,00
CLASSE ECHEC PRIMAIRE JULES FERRY	1 000,00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ECOLES	18 900,00

DELIBERATION N° 2021/04/011 : Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal ouï, l'exposé qui précède, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (M. Baptiste PHILIPPO ne prend pas part au vote) décide d'adopter dans son ensemble le budget primitif principal de l'exercice 2021 de la Commune de Suippes qui s'équilibre en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous, présentant chapitre par chapitre, le budget principal 2021.

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Compte	Libellé	BP 2021	%	compte	libellé	BP 2021	%	
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	479 346,59	17,18	
chapitre D 011	Charges à caractère général	708 350,00	25,39	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	150 300,00	5,39	
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00	51,97	chapitre R 73	Impôts et taxes	659 000,00	48,14	
chapitre D 022	Dépenses imprévues	100 000,00	3,58	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 343 000,00	48,14	
chapitre D 042	Opération d'ordre de transfert entre section	225 000,00	8,06	chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,08	
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	236 650,00	8,48	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	74 348,41	2,66	
chapitre D 66	Charges financières	10 000,00	0,36	chapitre R 76	Produits financiers	5,00	0,00	
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	28 300,00	1,01	chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	
Chapitre D68	Dotations aux amortissements et provisions	1 700,00	0,06					
chapitre D 014	Atténuation de produit	30000,00	1,08	chapitre R 013	Atténuation de charges	54 000,00	1,94	
Total Dépenses Fonctionnement		2 790 000,00	100,00	Total Recettes fonctionnement		2 790 000,00	100,00	
INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
chapitre D 040	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	Reste à réaliser	1,92	chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	417 870,06	19,21
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	0,00	4,48	chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
chapitre D 20 (sauf le 204)	Immobilisations incorporelles	17 500,00	170 000,00	1,12	Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
chapitre D 204	Subvention d'équipement versées	155 000,00	115 000,00	9,92	chapitre R 040	Opération d'ordre de transfert entre section	225 000,00	10,34
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 289 500,00	28 000,00	82,55	chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	230 129,94	10,58
chapitre D 23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	0,00	chapitre R 13	Subventions d'investissement	972 000,00	44,69
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	Chapitre R 16	Emprunt et dette	330 000,00	15,17
Total Dépenses Investissement		1 562 000,00	613 000,00	100,00	Chapitre R 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
						Total Recettes Investissement	2 175 000,00	100,00
							2 175 000,00	

DELIBERATION N° 2021/04/012 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Communes de Suippes, Saint-Hilaire-le-Grand ET Saint-Rémy-sur-Bussy la passation d'un marché public de fourniture et de livraison de repas en liaison froide et chaude aux établissements scolaires

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes en vue la passation d'un marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide et chaude aux établissements scolaires avec :
 - Saint-Hilaire-Le-Grand
 - Saint-Rémy-Sur-Bussy
- Désigne la Commune de Suippes comme coordinatrice du groupement
- Accepte le rôle de coordonnateur du groupement ainsi constitué
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Madame Marine LORIN indique qu'il s'agit de 58 200 repas au total. Elle précise que la rationalisation des coûts, une gestion autonome et un approvisionnement local sont les arguments majeurs de cette mutualisation. Elle rajoute qu'une étude sera réalisée sur le gaspillage alimentaire.

DELIBERATION N° 2021/04/013 : Election de l'élu destiné à siéger au sein de la Commission d'appel d'offres constitué dans le cadre du groupement de commandes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par un vote à main levée désigne Monsieur Jean-Louis BAZARD comme membre titulaire et Madame Martine LORIN comme membre suppléant.

Informations et questions diverses :

Madame Magali SALUAX :

- Une réunion du conseil des aînés a eu lieu le 31 mars dernier en présence de Madame Sabine BAUDIER et Monsieur le Maire. Plusieurs projets seront étudiés, un verger partager au niveau du parc Buirette, évacuation des encombrants et la construction d'une MARPA.

Madame Sabine BAUDIER :

- Présentation du projet d'aménagement paysager du parc Buirette le 27 avril prochain à Chalons dans le cadre du dispositif LEADER.
- Visite de la Fédération française de chasse à Fagnières
- Le dossier de candidature pour l'obtention du Label Commune Nature est cours de préparation
- Un local phytosanitaire a été aménagé aux ateliers dans le cadre du plan de la gestion différenciée.
- Départ en retraite d'un agent des services techniques au 01 octobre prochain.

Monsieur Jean-Louis BAZARD :

- Une 3^{ème} réunion de la commission RH a eu lieu le lundi 12 avril.

Monsieur Jacques Bonnet

- Le plan communal de sauvegarde est en cours de finalisation.
- Le lancement d'une réflexion sur l'installation d'un panneau d'affichage légal numérique.
- Compte-rendu de la réunion d'information « gestion des incivilités ».

Monsieur Didier HEINIMANN

- Projet de la salle des fêtes : l'extension d'un local traiteur passera en option. Mode de chauffage : Chauffage PAC Eau-eau
- Projet d'extension de vidéo-surveillance : une deuxième proposition technique et financière est en cours d'élaboration par un autre prestataire.

Monsieur le Maire

- Campagne de vaccination : lancement des rappels pour la 2^{ème} dose. Les critères de vaccination évoluent en permanence. Tous les mardis, présence de deux médecins, et 1 médecin les jeudis et vendredis.
- Elections départementales et régionales : demande de transfert de bureau de vote à la salle des fêtes en raison de la campagne de vaccination qui se déroule au CCAJH. Elles sont programmées les 20 et 27 juin prochains.
- Etude de revitalisation du bourg-centre : la convention est signée et l'étude va démarrer prochainement.
- Mise en place d'une journée d'intégration aux nouveaux membres du Conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h07.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (_27_)

Nombre de membres présents..... (_24_)

Nombre de suffrages exprimés.... (_27_)

VOTES : Pour..... (_)

Contre..... (_)

Abstentions..... (_)

Date de convocation : 8 AVRIL 2021.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, 8 AVRIL 2021.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 14 AVRIL 2021.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5^{ème} Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GILHARD Murielle

Mme. CONROUX Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCCART Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

M. MEURILLON Charley

Mme. LEROY Annie

Mme. LORIN Martine

M. GREGOIRE Patrick

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste